

Madame N. Razzaghi Gale
423 rue de bedanne
76410 Cleon
emai : insurance3939@gmail.com

le 5/10/2021

MONSIEUR ET MADAME DEFRANCE
460 rue de Bedanne
76410 Cleon

MONSIEUR ET MADAME DEFRANCE

Ref : Declaration d appel contre toutes les dispositions du jugement

Je vous écris suite à mon appel à l'encontre d'une déclaration rendue par le TJ hors JAF, JEX, JLD, J. EXPRO, JCP de Rouen le 2 juin 2021.... Simple raison tout s'est passé à mon insu

MR DELAFRANCE, Si j'étais vous, je ne retiendrais mon souffle, car j'ai l'intention d'apporter des preuves matérielles devant la justice de votre pure malhonnêteté et de votre comportement vindicatif depuis que j'ai acheté cette maison et que vous n'avez pas eu l'occasion de la procurer, car les propriétaires précédents avaient formellement refusé de vous la vendre.

je veillerai à ce que la justice demande des preuves de vos mensonges, tromperies et calomnies et de vos accusations à mon égard .. je cite

que j' ai piétiné et détruit votre jardin....

que l' eau de pluie a détruite votre jardin

que j ai déposé délibérément mon remorque sur votre terrain

Je fournirai la preuve de vos mensonges selon lesquels votre intention est de causer de la peine et de l'aggravation pour m'obliger à votre profit, que j'achète le bout de terrain adjacent de ma propriété (en effet, ce couple réside de l'autre côté de la rue, et ces accusations correspondent à ce bout de terrain de 350m² éloigné de leur propriété principale), et que vous souhaitez que je l'achète pour une somme de 30,000 euros., alors qu'il n'a une valeur que de 2500/3000 euros.

Si vous pensez que vous pouvez continuer à me perturber pour votre gain malhonnête, réfléchissez à nouveau, car je vous défiera en justice et demandera des dommages et intérêts pour des angoisses et peines que votre comportement erratique et vos accusations récurrentes m'ont déjà causé.

Précédemment, vous m'avez accusé d'avoir construit dans votre jardin, alors que le géomètre désigné par vous même, vous a contredit à ce sujet.

Précédemment, vous m'avez accusé d'avoir cassé un poteau de votre jardin, alors que votre géomètre a bien clarifié que le poteau en question n'appartient pas à votre bout de terrain.

Vous essayez même de tromper les autorités, et les huissiers, tout en faisant une nouvelle plainte / réclamation, mais cette fois ci par le biais de votre épouse, car les mêmes huissiers ont déjà été en passage en 2018/2019 pour un constat, par rapport à cette remorque et votre accusation, et l'huissier a bien constaté que votre accusation n'était que mensongère.

Par la même occasion je demanderai à la justice d'enquêter sur la façon dont le jardin auquel vous faites référence, n'est autre qu'un terrain adjacent à ma maison que je soupçonne que tous les services publics sont connectés à ma propriété. A la surprise de plusieurs dans la même rue, votre jardin est plus vert que les autres, même pendant la sécheresse. Et que la fontaine des poissons qui tourne à l'aide de l'électricité, alors que à la Métropole de Rouen, ils m'ont précisé que votre terrain,

- a) n'est pas constructible,
- b) n'est pas/ n'a pas été viabilisé...

J apporterai la preuve devant la justice que vous utilisez le système à votre profit grâce à une aide juridique à bas coût que vous avez ajoutée à votre Police d'assurance afin de bénéficier sans aucun frais pour vous, mais au péril de ma santé, comme d'ailleurs à présent que votre avantage légal est épuisé, vous utilisez le même par l'intermédiaire de votre femme, puisque cette fois-ci vos accusations et mensonges grotesques sont proférées par l'intermédiaire de votre épouse.

Je demanderai à la justice de faire prévaloir la justice afin de me dédommager pour beaucoup de douleur et d'agonie que vous m'avez perpétrées depuis que j'ai mis pieds dans cette propriété.

Je vous accorde trois jours pour révoquer votre réclamation et arrêter votre comportement déraisonnable. A défaut, j'irai jusqu'au bout et demanderai à ce que tous les frais légaux soient réglés par vous.

La décision vous appartient, dès que je désigne mon avocat pour le traitement de ce dossier, je ferai une demande reconventionnelle pour la douleur injustifiée que vous m'avez perpétrée pendant de nombreuses années, pour une indemnisation appropriée qui sera décidée par Monsieur ou Madame le(a) juge.

Les raisons de vos réclamations ont été répondues précédemment, je cite

a) Suite à l'intervention de votre Géomètre à mon insu ni mon accord la haie de mon jardin avait été ouverte afin que ce dernier puisse accéder à mon jardin. Cette ouverture a rendu ma propriété vulnérable car, l'accès depuis le passage piéton public et l'accès à mon jardin était devenu ouvert. De plus, cette partie n'est pas la partie appartenant à votre jardin. J'ai été obligée de placer cette remorque afin de créer l'obstruction avec l'accès, et cela avait été expliqué à l'huissier de passage en 2018/2019.

b) la partie de la gouttière qui manque (approx 3m) cela a été en raison de votre refus catégorique, permettant à mon menuisier d'accéder sur votre terrain pour la placer. Nous avons pu placer une partie, mais la partie de moins de 3 mètres, qui rendait la tâche dangereuse pour mon menuisier. De plus, l'eau coule contre mon abri jardin, et directement sur la partie du terrain m'appartenant.

c) piétiner votre jardin ? ? ? faut-il savoir de quoi il s'agit ? quelle preuve matérielle à cet égard êtes-vous capable d'apporter devant la justice, autre qu'une justification grotesque pour embellir un document qui n'est bon que pour la poubelle.

Vous faites perdre le temps précieux de la justice, nuire à la réputation des huissiers de la justice, pour vos fins diaboliques.

Bien cordialement
Madame N. R Gale

CC : PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE / REF NO RG 21/03824 - NO PORTAILS DBV2-
B7F-14SU - en main propre

Monsieur le Maire - Mairie de Cleon - en main propre
L huissier de justice, Maitre Bown - en main propre et par courriel
les voisins environnant